

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018

L'an Deux mille dix-huit, le neuf mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de CHAMPANGES,

Sous la présidence de Monsieur Renato GOBBER, Maire.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13- Présents : 7 - Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mars 2018

Présents : Renato GOBBER – Yves MICHOUX – Philippe MAILLET – Monique BUFFET – Martine GRENAT – Nathalie CHAMOT – Benoît PEDRETTI.

Procurations : Emmanuel RUFFIER donne procuration à Nathalie CHAMOT- Cécile BOUTEVILLE donne procuration à Benoît PEDRETTI - Christèle DECROUX donne procuration à Monique BUFFET- Sébastien COTTET-DUMOULIN donne procuration à Martine GRENAT

Absents : Emmanuel BARATAY - Damien LAFFIN.

Secrétaire de séance : Yves MICHOUX.

ORDRE DU JOUR :

- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2017
- BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET 2018
- BUDGET EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
- BUDGET EAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT 2017
- BUDGET EAU : VOTE DU BUDGET 2018
- PROJET ECOLE - DETERMINATION CONTROLEUR TECHNIQUE ET COORDINATEUR S.P.S
- PROJET ECOLE – SOUSCRIPTION EMPRUNT ET PLAN DE FINANCEMENT
- PROJET ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT
- PROJET ECOLE – DEMANDE SUBVENTION REGION DEPARTEMENT
- CIMETIERE COMMUNAL – EXTENSION ESPACE CINERAIRE
- VENTE VEHICULE AEBI
- RETRAIT DELIBERATION 2017-115
- ASSOCIATION COMMEMORAION CENTENAIRE 14/18 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- CCPEVA -VENTE LOCAUX PROFESSIONNELS ET TERRAIN ATTENANT ZA DARBON
- TEMPS LIBRE 2222 -SUBVENTION
- URBANISME
- QUESTIONS DIVERSES

PREAMBULE :

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint. Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Monsieur Yves MICHOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés en début de séance.

1 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Délibération n° 2018/004

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, qui sont conformes à celles du compte administratif.

Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE :

ARRÊTE le compte de gestion du Budget principal 2017, dressé par Madame la Trésorière, sans aucune observation et sans réserve.

2– BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n° 2018/005

Monsieur le Maire rend compte au conseil des réalisations 2017 du budget principal, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2017 : RESULTAT DE L'EXERCICE			
SENS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT RESTES A REALISER
RECETTES	969 066,17 €	222 919,47 €	2 567 000,00 €
DEPENSES	907 605,42 €	184 907,62 €	2 567 000,00 €
RESULTAT	61 460,75 €	38 011,85 €	0 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT RESULTAT DE CLOTURE 2017			
RESULTAT DE CLOTURE 2016			299 705,48 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2017			0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			61 460,75 €
RESULTAT DE CLOTURE 2017			361 166,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RESULTAT DE CLOTURE 2017			
RESULTAT DE CLOTURE 2016			96 274,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			38 011,85 €
RESULTAT DE CLOTURE 2017			134 286,55 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance. Le Conseil Municipal est alors placé sous la présidence de M. Yves MICHOUX, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote) :

APPROUVE le compte administratif du Budget principal 2017.

3– BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Délibération n° 2018/006

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 du Budget principal en adoptant le compte de gestion et le compte administratif qui présentent les résultats de clôture et les restes à réaliser comme présentés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT : RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 361 166,23 €
INVESTISSEMENT : RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 134 286,55 €
RESTES A REALISER 2017	0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Dans le respect de ces principes, Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	361 166,23 €
----------------------------------------	--------------

Avec inscription au chapitre 001 de l'excédent d'investissement à hauteur de 134 286,55 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif du Budget Principal 2017, sur le Budget Principal 2018, telle que proposée.

4– BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET 2018

Délibération n° 2018/007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget principal pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AL'UNANIMITE :

ADOpte le budget primitif M14 du budget principal 2018 qui s'équilibre comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 414 500,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 6 127 800,00 €

5 – BUDGET EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Délibération n° 2018/008

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, qui sont conformes à celles du compte administratif.

Statuant sur l'exécution du Budget Eau de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

ARRÊTE le compte de gestion du Budget Eau 2017, dressé par Madame la Trésorière, sans aucune observation et sans réserve.

6-BUDGET EAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n° 2018/009

Monsieur le Maire rend compte au conseil des réalisations 2017 du budget eau, comme suit :

BUDGET EAU 2017: RESULTAT DE L'EXERCICE			
SENS	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT RESTES A REALISER
RECETTES	137 196,73€	141 712,70 €	100 000,00 €
DEPENSES	72 103,51 €	139 701,67 €	273 000,00 €
RESULTAT	65 093,22 €	2 011,03 €	-173 000,00 €
SECTION D'EXPLOITATION RESULTAT DE CLOTURE 2017			
RESULTAT DE CLOTURE 2016			75 241,92 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2017			75 241,92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			65 093,22€
RESULTAT DE CLOTURE 2017			65 093,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RESULTAT DE CLOTURE 2017			
RESULTAT DE CLOTURE 2016			90 565,38 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			2011.03 €
RESULTAT DE CLOTURE 2017			92 576,41 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance. Le Conseil Municipal est alors placé sous la présidence de M. Yves MICHOUX, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote) :

APPROUVE le compte administratif du Budget Eau M 49 2017.

7- BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Projet de délibération n° 2018/010

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 du Budget Eau en adoptant le compte de gestion et le compte administratif qui présentent les résultats de clôture et les restes à réaliser comme présentés ci-dessous :

EXPLOITATION : RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 65 093,22 €
INVESTISSEMENT : RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 92 576,41 €
RESTES A REALISER 2017	- 173 000,00 €

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Dans le respect de ces principes, Monsieur le maire propose d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	+ 65 093,22 €
-------------------------------------	---------------

Avec inscription au chapitre 001 de l'excédent d'investissement à hauteur de 92 576,41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif du Budget Eau 2017, sur le Budget Eau 2018, telle que proposée.

8 – BUDGET EAU : VOTE DU BUDGET 2018

Délibération n° 2018/011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget Eau pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

ADOpte le budget primitif M49 du service de l'eau 2018 qui s'équilibre comme suit :

- SECTION D'EXPLOITATION : 190 000,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 475 000,00 €

9- PROJET ECOLE : DETERMINATION DU CONTROLEUR TECHNIQUE ET COORDINATEUR S.P.S

Délibération N° 2018/012

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre des travaux portant sur la construction du groupe scolaire, il est nécessaire de confier la mission de contrôleur technique à un organisme spécialisé et de désigner un coordinateur SPS.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les cabinets ayant fait acte de candidature pour les missions de Contrôleur Technique et de coordinateur Sécurité Protection Santé concernant la construction du groupe scolaire.

-Mission Contrôle Technique :

-Bureau Alpes Contrôle : 18.900€ HT (5 missions proposées)

-DEKRA : 11.980€ HT (10 missions proposées)

-APAVE : 13 760€ HT (4 missions proposées)

HT

Mission SPS :

- SECOURISK : 16.655€ HT

- SPS CONTROLE : 5 325€HT

- Bureau Alpes Contrôle : 7 592€

- DEKRA : 6 175€ HT

La CAO réunie le 27 février 2018 a étudié les différentes offres et a désigné, comme moins disant, la société S.P.S. CONTROLE pour assurer la mission de coordinateur Sécurité et Protection de la Santé et la société DEKRA pour la mission de contrôleur technique dont le montant des offres s'élèvent à :

-Mission SPS (SPS CONTROLE) : 5 325€HT

-Missions contrôleur technique (DEKRA) : 11 980 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE:**

DECIDE de retenir la société SPS CONTROLE pour un montant de 5 325€ HT (prestation coordinateur S.P.S)

DECIDE de retenir la société DEKRA pour un montant de 11 980€ HT (prestation contrôleur technique)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10- PROJET ECOLE – SOUSCRIPTION EMPRUNT ET PLAN DE FINANCEMENT

Délibération N° 2018/013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2017/062 du 09/06/2017, le conseil municipal a approuvé le projet de création du futur groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle également que par délibération n°2017/124 du 21/12/2017, le Conseil municipal a décidé l'attribution du marché au cabinet VAGNON FOREL/RIZZILIO.

Le coût estimatif de construction du groupe scolaire s'élève à : 3.614 900.00€ H.T auquel s'ajoutent différents frais :

-maitrise d'œuvre et d'études de 466.322.10€ HT,

- mission de coordinateur SPS : 5 325€ HT

- mission de contrôleur technique : 11 980€HT

- l'assurance dommages-ouvrages.

Ces montants sont susceptibles d'évoluer (frais imprévus). Les équipements informatiques, le mobilier intérieur, les jeux extérieurs scolaires, etc. ne sont pas pris en compte.

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel pour la construction du futur groupe scolaire.

Subvention Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 500.000€

Fonds de soutien Investissement Local (FSIL) : 250.000€

Région : Contrat Ambition Région (CAR) 220.000€
Subvention FDDT 2018 : 320 000 €
Emprunt Crédit Mutuel : 1.500.000 €
Emprunt établissement financier à définir : 1.500.000€

Il est donc nécessaire de prévoir un ou des emprunt(s) pour un montant total de 3.000.000€.

Monsieur le Maire présente les différentes offres émises lors d'une première consultation par deux établissements bancaires sollicités, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, sur des durées d'amortissement de 20 ou 25 ans. Une deuxième consultation interviendra après le vote du budget pour un ou des emprunt(s) complémentaires.

Le Crédit Mutuel propose un emprunt de 1.500.000€ au taux préférentiel de 1.70% sur 25 ans et le Crédit Agricole un emprunt de 1.000.000€ au taux de 1.95% sur 25 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE:

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté par Monsieur le Maire.

RETIENT, après examen des différentes propositions de financement émises, et plus particulièrement du montant total des intérêts à rembourser, l'offre du Crédit Mutuel, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Etablissement Bancaire	Durée de l'emprunt	Taux	Type de Taux	Types d'échéances
Crédit Mutuel	25 ans	1,70 %	Fixe	Termes trimestriels constants en capital

SOLLICITE un emprunt de 1.500 000 € sur 25 ans auprès du Crédit Mutuel aux conditions précitées, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la souscription de l'emprunt de 1.500 000 € auprès du Crédit MUTUEL.

11-PROJET ECOLE – DEMANDE SUBVENTIONS ETAT

Délibération N° 2018/014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction de l'école dont le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 3. 614 900.00 euros H.T € et le coût des études d'un montant de 466.322.10€ HT peuvent faire l'objet de soutien financier tant de la part de l'Etat, et éventuellement d'autres organismes.

Monsieur le maire propose de solliciter l'Etat entre autres, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Monsieur le maire présente le dossier de subvention annexé à la présente délibération, qui fait apparaître les différents couts liés à la construction ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE la décision de solliciter la subvention la plus élevée possible de la part de l'Etat, dont la DETR et le FSIL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette opération.

12-PROJET ECOLE – DEMANDE SUBVENTIONS REGION DEPARTEMENT

Délibération N° 2018/015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction de l'école dont le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 3. 614 900.00 euros H.T € et le coût des études d'un montant de 466.322.10€ HT peuvent faire l'objet de soutien financier tant de la part de l'Etat, et éventuellement d'autres organismes.

Monsieur le maire propose de solliciter le Conseil Régional dans le cadre du Contrat Ambition Région (C.A.R) et le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement du Territoires (F.D.D.T) afin d'assurer le financement des travaux de construction du groupe scolaire.

Monsieur le maire présente le dossier de subvention annexé à la présente délibération, qui fait apparaître les différents couts liés à la construction ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**:

APPROUVE la décision de solliciter la subvention la plus élevée possible de la part du département dans le cadre de la FDDT et de la région dans la cadre du CAR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette opération.

13-CIMETIERE COMMUNAL – EXTENSION ESPACE CINERAIRE

Délibération N° 2018/016

Considérant que la gestion des cimetières est une compétence obligatoire de la commune.
Considérant que l'espace cinéraire n'est plus suffisant : il reste 5 places au columbarium,
Considérant qu'un jardin du souvenir est une obligation légale il est nécessaire de procéder à l'extension de l'espace cinéraire et de créer un jardin du souvenir.

A cet effet, le maire soumet à l'assemblée l'offre établie par la société GRANIMOND au prix de :
23 608€ HT, 28 329.60€ TTC comme suit :

-fourniture et pose de columbarium cavurne « Marguerite » 8 familles (contenance 4 urnes/case)

-Fourniture et pose columbarium « EPURE » 10 (contenance 2 urnes/case)

Jardin du Souvenir :

-Puisard octogonal + pose (100 dispersions)

-Colonne du souvenir, fourniture plaque d'inscription pour le columbarium et colonne du souvenir.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions. Le Conseil Régional sera sollicité dans le cadre du contrat ruralité.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de retenir la proposition de la société GRANIMOND,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention au Conseil Régional.

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

14-VENTE VEHICULE AEBI

Délibération N° 2018/017

Le tracteur AEBI, immatriculé CC-663-MY, figure dans la liste du matériel roulant de la Commune, mais son état ne permet plus de s'en servir en toute sécurité et les travaux à effectuer seraient trop importants.

Lors du précédent conseil municipal Monsieur le maire avait indiqué que le véhicule serait vendu entre 300 et 400€.

Deux propositions ont été reçues : Société BOUJON domiciliée à FETERNES et Mr BLANC Emmanuel domicilié à Saint- Paul en chablais.

Monsieur le maire propose de céder le véhicule au plus offrant. Après consultation, le véhicule sera cédé en l'état à monsieur BLANC Emmanuel pour un montant net de 310€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE:

ACCEPTÉ la cession à l'amiable de ce véhicule communal au prix de 310€.

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente.

DIT que ce bien sera sorti de l'inventaire.

15 -RETRAIT DELIBERATION 2017-115

Délibération N° 2018/018

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 18 janvier 2018 demandant au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au retrait de la délibération n°2017/115 prise le 24 novembre 2017 concernant la cession d'une parcelle située au sein de la zone industrielle de Darbon à monsieur MAILLET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE:

APPROUVE le retrait de la délibération n° 2017/115 du 24 novembre 2017 concernant la cession d'une parcelle situé au sein de la zone de Darbon à Monsieur MAILLET.

16 -ASSOCIATION COMMEMORATION DU CENTENAIRE 14/18- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Délibération N° 2018/019

L'association « Commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918 », organise la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale avec les communes Larringes, Champanges, Féternes et Thollon-les-Mémises. La commune de Publier ainsi que l'association Mémoire et Patrimoine de Saint-Paul-en-Chablais proposent de se joindre à la manifestation.

L'organisation de cette manifestation prévoit un défilé avec la participation des Anciens combattants et porte-drapeaux, différentes harmonies et troupes de figurants avec matériels d'époque militaires ainsi que le traditionnel repas de fin de cérémonie.

Il apparaît nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918 » pour une participation aux frais occasionnés par cette opération.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'attribuer une première subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918 » qui pourra être complétée d'une subvention complémentaire d'un montant non défini pour équilibrer les budgets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918 »,

DIT que les crédits ont été inscrits au budget principal 2018.

17- CCPEVA -VENTE LOCAUX PROFESSIONNELS ET TERRAIN ZA DARBON

Délibération N° 2018/020

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle loi Notre les zones d'activités ont été transférées d'office aux intercommunalités.

Des négociations se sont donc engagées avec la CCPEVA qui propose de racheter à la commune l'ensemble de la parcelle B n°1476 de 2 218m² ainsi que les 5 locaux professionnels pour la somme de 300.000€ H.T.

Monsieur le Maire précise que la commune sur proposition de la CCPEVA aura l'usage d'un des 5 locaux professionnels avec terrain attenant, dans le cadre d'une location. Le local et le terrain utilisés par les services techniques sont proposés à la location à raison de 100€HT/mois.

L'estimation des domaines est de 225 000€HT pour les 5 locaux professionnels, pour le terrain la valeur est de 30€ HT/M², soit une estimation totale de 291 540€.

La CCPEVA a délibéré le 19 janvier 2018 pour approuver l'acquisition des locaux de la commune de Champanges ainsi que la location d'un des 5 locaux professionnels et du terrain attenant. Une délibération concordante de la commune de Champanges doit être prise.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de vendre à la CCPEVA l'ensemble immobilier désigné ci-dessus et de valider la proposition de location du box et du terrain attenant utilisé pour le stockage des matériaux par les services techniques de Champanges à raison de 100€HT/mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la vente à la CCPEVA des 5 locaux professionnels et des terrains situés sur la parcelle B n°1476 de la zone d'activité de Darbon, à raison de 300.000€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ces biens.

DIT que les frais de notaire correspondant sont à charge de l'acquéreur.

APPROUVE la proposition de location du local utilisé par les services techniques et d'une partie du terrain attenant, à raison de 100€ HT/ mois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location correspondant.

DIT que ce bien sera sorti de l'inventaire.

18- TEMPS LIBRE 2222 -SUBVENTION

Délibération N° 2018/021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'Association Temps Libres 2222 sollicite en complément de la subvention au titre de la Convention Enfance et Jeunesse, de pouvoir bénéficier d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 50% du cout estimé pour 2018 (cout estimé sur 2018 :5205€) arrondi à 2605€.

Monsieur le maire présente le tableau de répartition des frais estimés pour 2018 dans le respect de la clé de répartition qui a été validée lors des différentes conventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE:

APPROUVE l'octroi d'une subvention de fonctionnement selon la clé de répartition.

19– URBANISME –Commission réunie le 08/03/2018

Certificat d'urbanisme d'Informations

➤ **CU a) 074 057 18 B 0002** SELARL FUMEX VAILLANT WEBER
Parcelles section A 967 Vente CTS BOCHATON/MAILLET Philippe
17 M2

DECLARATIONS PREALABLES

➤ **DP 074 057 18 B 0003** BLANC Nicolas-Favorable
Parcelle section B 1582 zone :
Projet : Clôture

➤ **DP 074 057 18 B 0004** LIEBERT Ludovic-Favorable
Parcelle section B 1550 zone :
Projet : abri jardin 19m2

➤ **DP 074 057 18 B 0005** RAVIOT Florian - Favorable
Parcelle section A 1319 zone :
Projet : pose clôture + muret

➤ **DP 074 057 18 B 0006** CURDY Richard -Favorable
Parcelle section B 1012 zone :
Projet : abri garage couvert non clos

PERMIS DE CONSTRUIRE :

➤ **PC 074 057 18 B0001** –BERNIER Jérôme et Dorianne -Favorable
Parcelles section B 1422-1425
Superficie : 1560m2 Zone : (UB)
Projet : construction d'une maison d'habitation

➤ **PC 074 057 18 B0002** –BESSON Nadine -Favorable

Parcelles section A1200p

Superficie : 1160m² Zone : (UB)

Projet : construction d'une maison d'habitation

➤ **PC 074 057 18 B0003** –GOURREAU Adolphe et Alexandra

Parcelles section B 348

Superficie : 1926m²

Projet : construction d'une maison d'habitation

La séance est levée à 22h00.